**EHPAD de Vatan**

3

**Information et place des usagers**

L’EHPAD de Vatan associe les **usagers à la vie de l’établissement**.

Pour ce faire :

* Il favorise la communication avec les usagers et leurs familles au travers de diverses rencontres avec la direction.
* Dans ce cadre, l’établissement a mis en place des instances consultatives règlementaires.

**L’intervention des associations et des bénévoles**

Des associations de bénévoles interviennent dans l’établissement auprès des résidents et/ou de leurs familles. Parmi ces associations, sont représentées :

* ALAVI (Accompagner la Vie dans l’Indre) qui propose un accompagnement direct des résidents et de leur entourage par la présence, l’écoute et les échanges ;
* VMEH (Visite des Malades en Etablissement Hospitalier) qui propose des visites régulières auprès des résidents.

Les bénévoles intervenant dans l’établissement ont signé « la charte des bénévoles », laquelle précise les modalités de leur intervention. Pendant leur temps de présence, ils sont identifiés par un badge.

## L’Inter Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales (INTER C.L.I.N.)

Il est composé de médecins de l’établissement, du médecin du travail, de représentants des services soignants, de représentants des usagers, d’un biologiste et du Directeur, sous la présidence d’un médecin coordonnateur.

Cette instance veille notamment à l’application des bons usages en matière d’hygiène.

## L’Inter Comité de Lutte contre la Douleur (INTER C.L.U.D.)

Cette instance permet de mettre en place la politique de lutte contre la douleur de l’établissement et d’améliorer la prise en charge de celle-ci.

## L’Inter Comité de Liaison d’alimentation et nutrition (INTER C.L.A.N.)

Cette instance favorise la mise en place d’actions afin d’améliorer la détection et la prise en charge des troubles nutritionnels.

## Le Conseil de la Vie Sociale (CVS)

Le Conseil de la Vie Sociale donne son avis et peut faire des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l’établissement et notamment sur :

- le livret d’accueil

- le règlement de fonctionnement de l’établissement.

- l’organisation intérieure et la vie quotidienne de l’établissement.

- les activités de l’établissement, l’animation, les services logistiques (Restauration, linge…).

- le contrat de séjour

- la nature et le prix des services rendus.

- l’ensemble des projets de travaux et d’équipement.

- l’affectation des locaux collectifs.

- l’entretien des locaux.

- la fermeture totale ou partielle de l’établissement.

- les relogements en cas de travaux ou de fermeture.

**L’équipe opérationnelle d’hygiène (EOH)**

Elle assure la gestion du risque infectieux et est composée d’infirmières hygiénistes, cadre de santé et d’un praticien hospitalier. Elle intervient dans les services et anime le réseau des correspondants en hygiène.

**Les cultes :**

La charte Nationale des Aumôneries des établissements relevant de la fonction publique hospitalière rappelle les principes de fonctionnement des aumôneries dans ce type d'établissement. Elle précise entre autre les statuts des ministres du culte, leurs missions et champs d'intervention.

Au sein de l’établissement :

* Un prêtre propose des messes, deux fois par mois et intervient au chevet du résident à sa demande.
* La liste des représentants des différents cultes sur Châteauroux, ainsi que leurs coordonnées sont à disposition au service Accueil et Gestion des séjours. Il leur est fait appel autant que de besoin.